



Le mot du trésorier – Noël 2017

Vous avez reçu avec le Lien de décembre une enveloppe destinée à apporter votre offrande. Plusieurs d'entre vous l'ont déjà utilisée pour effectuer un don à la paroisse. Ils en sont remerciés. Comme chaque année le mois de décembre est le mois qui permet de rattraper le retard des recettes qui s'est accumulé au fil de l'année.

Le suivi des recettes de la paroisse de Bayonne-Biarritz figure à la page suivante.

Une bonne nouvelle : le déficit des dépenses courantes (hors frais de remplacement de la chaudière du presbytère) à fin novembre est nettement moins élevé que l'année dernière à la même date. Et le montant des dons est supérieur de plus de 8 000 € environ à celui de 2016.

Si l'on tient compte des dons et collectes des 10 premiers jours de décembre et des dépenses prévisibles de ce mois, les recettes de fin d'année (Noël, fête du dimanche 17, dons nominatifs et collectes) doivent atteindre 7 000 € pour équilibrer les dépenses et recettes courantes. L'idéal serait d'atteindre 12 000 € afin de couvrir également les dépenses de la chaudière ; nous éviterions ainsi de puiser dans nos réserves, ce que nous avons dû faire l'année dernière. Cette somme de 12 000 € permettrait par ailleurs d'atteindre le budget voté en assemblée général en mars dernier pour le total des postes correspondant à la générosité des donateurs (collectes, dons nominatifs, kermesses).

Nous avons déjà pu, dans le passé, boucler l'année sans déficit grâce aux dons reçus les 15 derniers jours de décembre (20 000 € récoltés en décembre 2016).

Relevons encore une fois ce défi ! Tous les dons, petits et grands, selon les possibilités de chacun, quelle qu'en soit la forme, participent à la vie de la paroisse.

Vos dons sont déductibles à 66 % de l'impôt sur le revenu. Un don de 100 € en 2017 donne droit à une réduction de 66 € sur l'impôt sur vos revenus de 2017.

Les reçus fiscaux sur les dons 2017 seront délivrés fin février ou début mars 2018 (un seul reçu pour tous les dons de l'année civile 2017).

Pour rappel, ne peuvent être pris en compte dans le reçu fiscal de 2017 que :

- les chèques datés au plus tard du 31 décembre 2017 (et reçus au plus tard le 8 janvier 2017),
- les virements crédités sur le compte de la paroisse au plus tard le 31 décembre 2017,
- les dons en espèces (ou chèque), déposés dans une enveloppe fermée avec votre nom inscrit dessus, remis au plus tard le 8 janvier 2017.

N'oubliez pas de signaler au trésorier tout changement d'adresse (ou votre adresse si vous êtes un nouvel arrivant) pour recevoir le reçu fiscal en 2018,

Au nom du conseil presbytéral, merci à tous pour vos dons, passés et futurs !
Que votre don soit joyeux !

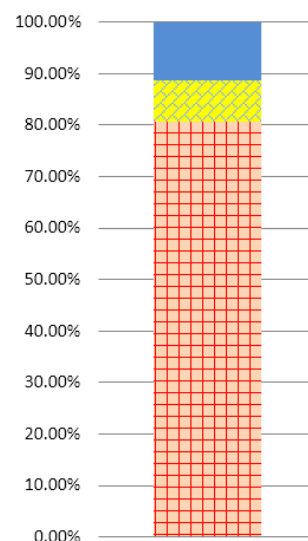
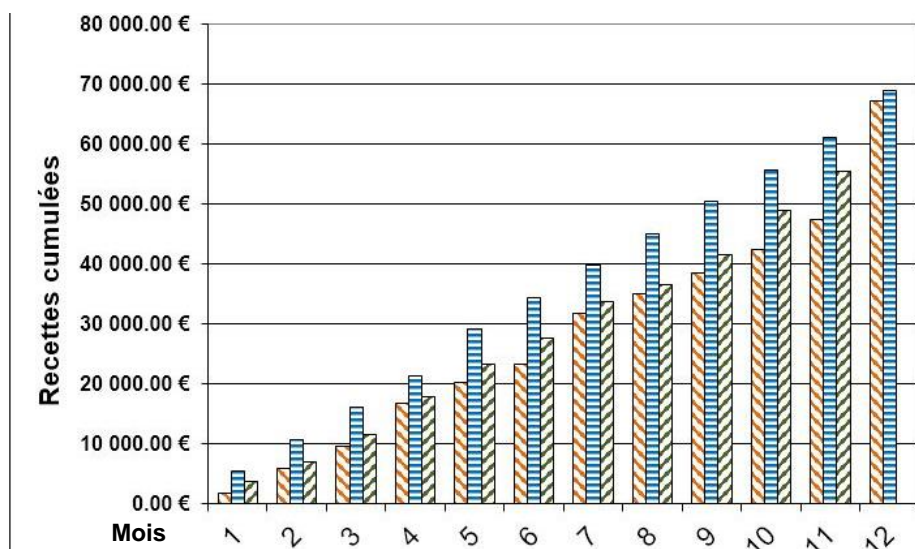
Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année !

Bien fraternellement
le trésorier, Pierre Knosp






Total des dons, collectes, fêtes de l'église, dons après cérémonies, au 30/11/2017

	cumulé réalisé 2016	cumulé budget 2017	cumulé réalisé 2017	recettes 2017 / budget partiel 2017	recettes 2017 / recettes 2016
janvier	1 697.99 €	5 333.33 €	3 712.55 €	69.6%	218.6%
février	5 872.41 €	10 666.67 €	6 861.61 €	64.3%	116.8%
mars	9 488.37 €	16 000.00 €	11 509.43 €	71.9%	121.3%
avril	16 711.86 €	21 333.33 €	17 737.69 €	83.1%	106.1%
mai	20 230.58 €	29 066.67 €	23 298.99 €	80.2%	115.2%
juin	23 144.37 €	34 400.00 €	27 642.11 €	80.4%	119.4%
juillet	31 755.49 €	39 733.33 €	33 669.99 €	84.7%	106.0%
août	34 874.88 €	45 066.67 €	36 543.51 €	81.1%	104.8%
septembre	38 385.56 €	50 400.00 €	41 577.89 €	82.5%	108.3%
octobre	42 316.58 €	55 733.33 €	48 904.79 €	87.7%	115.6%
novembre	47 441.21 €	61 066.67 €	55 462.21 €	90.8%	116.9%
décembre	67 175.65 €	68 800.00 €			



 cumulé réalisé 2016
  cumulé budget 2017
 cumulé réalisé 2017

 budget annuel 2017 : 68800 €
 budget à fin novembre 2017
 recueilli à fin novembre 2017

Formalité pratiques pour vos dons

Vous pouvez faire des dons en **espèces** (les remettre dans une enveloppe fermée avec vos nom et adresse pour que le reçu fiscal puisse vous être adressé).

Vous pouvez aussi envoyer vos **chèques** au trésorier :

Pierre KNOSP

13 rue Paul Cézanne - 40220 TARNOS

Tél : 05.59.64.56.65 ou 06.33.03.73.96

Vous pouvez également faire des **virements** directement sur le compte de la paroisse, soit des virements occasionnels soit des virements automatiques à intervalles réguliers, à l'ordre suivant :

Église protestante unie de Bayonne - Biarritz

Compte à La Banque Postale - Centre financier de Bordeaux

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01001	0101507C022	08
IBAN (Identifiant international de compte) FR09 2004 1010 0101 0150 7C02 208			
BIC (Identifiant international de l'établissement) : PSSTFRPPBOR			